

COMMUNE DU MUY
AM/ST/2025 n° 241**PROROGATION D'ARRETE**

Prorogation de l'arrêté n° 2025-230
 Autorisation de voirie pour le raccordement électrique
 Par l'entreprise SET MECALIGNE
 170 Boulevard de Beauregard
 Du 05 au vendredi 19 décembre 2025

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2025-230 en date du 24 novembre 2025 ;
 Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2025-230 du 24 novembre 2025 est prorogé **jusqu'au 19 décembre 2025**.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté n° 2025-230 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens », par le site internet www.telerecours.fr ou par requête (Rue Racine 83000 Toulon) dans les deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

Mis en ligne sur le site internet :
www.ville-lemuy.fr

Le : 05 DEC. 2025

LE MUY, le 05 décembre 2025

**Pour Le Maire empêché,
 L'adjoint délégué aux Services Techniques,
 Monsieur Alain CARRARA.**

